

Et demain, la profession d'infirmière?
Enjeux, Défis et perspectives.

Les structures fédérales de la profession, actualité et enjeux



Juan Lada membre effectif CFAI
Jacques Héraut membre effectif CTAI

Assistant en soins infirmiers / basisverpleegkundige

28 JUIN 2023. - Loi modifiant la loi relative à l'exercice des professions des soins de santé, coordonnée le 10 mai 2015, en vue d'y préciser l'intitulé actuel du titre d'infirmier conformément à la directive 2005/36/CE et d'y insérer **l'assistant en soins infirmiers** et l'infirmier chercheur clinicien

« L'assistant en soins infirmiers est un praticien de l'art infirmier qui peut agir de manière **autonome dans des situations moins complexes.**

Dans des **situations plus complexes**, il travaille au sein d'une **équipe de soins structurée** en étroite collaboration avec **l'infirmier responsable des soins généraux ou avec le médecin** lorsqu'il n'y a pas d'infirmier responsable des soins généraux qui fait partie de l'équipe de soins.

L'assistant en soins infirmiers agit dans le cadre de la prévention, du maintien et de la promotion de la santé en relation avec la qualité de vie.»

Le Roi fixe, après avis de la Commission Technique de l'Art Infirmier, par arrêté délibéré en Conseil des ministres, les prestations techniques infirmières que l'assistant en soins infirmiers peut pratiquer ainsi que les conditions dans lesquelles il peut accomplir ces prestations »

D'application à partir de l'année scolaire ou académique 2023-2024

Projet de Loi Ministre F. Vandenbroucke

- Assistant en Soins Infirmiers (ASI) et Infirmier Responsable en Soins Généraux (IRSG)
- 2 profils de fonction insuffisamment différenciés
- Modification loi LEPSS (Loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'Exercice des Professions de Soins de Santé)
- On entendra par « infirmier » tant infirmier Responsable en Soins Généraux (IRSG : CEC 6) que Assistant en Soins Infirmiers (ASI CEC 5)
- Modification Loi coordonnée du 10 juillet 2008 article 45 LEPSS
- Absence définition complexité (évocation d'un groupe de travail pour définir complexité sous la pression?)

Actuellement... Et ... demain ...?

- Accord de gouvernement pour maintien ASI au niveau 5 Cadre Européen de certification (CEC)
- Région Flamande :
 - 2 formations depuis septembre 2023) : ASI appelée basisverpleegkundige (ex HBO5 CEC 5 qui ne respecte pas Directive 2013/55/UE) et IRSG (CEC 6 Dir 2013/55/UE)
- Fédération Wallonie-Bruxelles : Pas de consensus pour formation ASI
- Actuellement Brevet (3,5 ans CEC 5) et IRSG (4 ans CEC 6)

Actuellement... Et ... demain ...?

- Lasagne ? de 2 à 3 filières : ASI ? Brevet IRSG?
- Economique au détriment de la sécurité?
- Manipulation politique versus volonté politique d'une régionalisation accrue du secteur de la santé?
- CTAI :
 - 2016 / avis conforme (Loi du 22 juin 2016 portant des dispositions diverses en matière de santé (Article 54 : dans l'article 141 de la loi relative à l'exercice des professions des soins de santé, coordonnée le 10 mai 2015, le mot "conforme" est chaque fois abrogé.)
 - 2023 novembre courrier membres CTAI stop CTAI projet de loi
 - 08 Février 2024 dernière séance CTAI
 - Avril 2024 projet loi modification articles 08 et 14 de la LEPSS 10 mai 2015
- CTAI devient un groupe de travail CFAI (avril 2024 appel à candidature)
- Groupe de travail définition : soins complexes?

Alors que ... ? Objectifs initiaux !

- Faire en sorte que les tâches de soins soient confiées aux dispensateurs de soins qui peuvent les accomplir de la manière la plus efficace possible et en assurant la meilleure qualité possible → **complémentarité des différentes fonctions**
- Accroître l'attrait du secteur :
 - des opportunités de carrière
 - une meilleure mobilité au sein des structures de soins
 - attirer plus de candidats à choisir une carrière dans les soins infirmiers
 - permettre une ascension sociale
- Apporter une réponse aux préoccupations de la Commission européenne concernant l'infirmier responsable de soins généraux (Directive Européenne 2013/55/UE modernisant la directive 2005/36/CE)

Merci de votre attention

